



Centre Technique Henri Arnaud
50 Route de Saint Priest
69960 Corbas
Tél. : 04-72-51-01-42
Fax : 04-72-51-11-45

Réservation accordée - Remise/Envoyée à l'intéressé[e] le :

Cadre réservé au service

Clé n° :

Remise le :

A :

Signature :

Retour clé le :

FICHE DE RESERVATION SALLE DES FÊTES

Suivant règlement du 30 mars 2012

MANIFESTATION Prévus le : _____ de _____ h à _____ h

Demande déposée auprès de nos services le

Nom – Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Portable :

Association :

Nom du Représentant :

Téléphone :

Portable :

Type de manifestation :

Nombre de personnes :

[MAXIMUM 250 PERSONNES]

Au delà, la responsabilité du loueur est engagée.

Remise des clefs par le gardien à 10 heures. Occupation de la salle : **MAXIMUM 2h du matin, 22h le dimanche avec nettoyage effectué dès la fin de la soirée car la salle peut-être louée le lendemain. Des états des lieux entrant et sortant seront établis par les gardiens. En cas de non satisfaction, les cautions seront intégralement encaissées avec retenue au prorata des frais engagés par la mairie.**

Nom :

Date :

Lu et approuvé

Signature :

CORBAS, le

Le Conseiller Délégué au Patrimoine

Alain LEGRAS

CONSTITUTION DU DOSSIER

Pièces à joindre au dossier :

- ✓ La fiche de réservation dûment remplie et signée
- ✓ Les 3 chèques à l'ordre des Finances Publiques

Location : 320 € ou Prêtée pour les associations corbasiennes loi 1901

La location comprend la mise à disposition du réfrigérateur, du bar, de tables et de chaises.

- Cautions** 640 € retenue en cas de dégradations de la salle et de ses abords (remboursement graduel)
160 € retenue si nettoyage et rangement non satisfaisant de la salle et ses abords
- ✓ Une attestation d'assurance au nom et à l'adresse du loueur. Elle doit stipuler les risques locatifs, la date et l'adresse (Place Charles Jocteur 69960 CORBAS) de la manifestation.
- ✓ Un justificatif de domicile (quittance EDF, téléphone...) ou copie d'un avis d'imposition.

Le dossier doit être déposé au moins 1 mois avant la manifestation et être complet.

Cas particuliers des associations :

- gratuit quand pas d'entrées payantes
- Forfait : 80 € lotos, poker, tarot et coïncidences
- 80 € les 2 premières manifestations avec entrées payantes sur l'année civile
- 160 € à partir de la 3^{ème} manifestation avec entrées payantes
- Salle avec manifestation sur la place Charles Jocteur : gratuit la 1^{ère} manifestation et 80 € les suivantes.
- **RAPPEL** : Pour toutes vos manifestations, demande de débit de boissons à établir auprès de la Police Municipale : 04 72 90 11 25

Personnes extérieures à la commune :

- Location** : 1 000 €
- Cautions** : 640 € retenue en cas de dégradations de la salle et de ses abords (remboursement graduel)
160 € retenue si nettoyage et rangement non satisfaisant de la salle et ses abords

INFORMATIONS SUR LA SALLE DES FETES

IMPORTANT :

- ✓ N° d'astreinte en cas d'urgence : **06.37.38.67.75**
- Un défibrillateur est à votre disposition à l'entrée principale de la salle.
- **L'utilisation des bouteilles de gaz est strictement interdite.** Pas de cuisine sur place. Repas chauds autorisés si véhicule autonome du traiteur.
- Utilisation du scotch au mur formellement interdite
- Le gardien prendra contact téléphoniquement pour la remise des clés et l'état des lieux
- Pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit de bloquer les issues de secours ni même de stationner des véhicules devant.